

Vingt-cinquième assemblée citoyenne d'ici St-Robert

Procès-verbal de la réunion du mardi 14 mars 2017 à 19h

Pavillon Alphonse Francoeur, 358, avenue Sirois à Rimouski

Présences (9) Arlène Cotton, Martine Canuel, Susan Drejza, Philippe Etchecopar, James Caveen, Jacynthe Coté, Claudia Maltais, Claire Dubé, Kim Johnson

Invité : Julie Brûlé pour le comité du parc-école.

Les autres membres de ce comité sont : Claire Dubé, Lucie Côté, Gabriel Parent, Pierre Tremblay.

1. Accueil et présentation des personnes présentes

On souhaite la bienvenue à toutes et tous. On fait un tour de table et chacune des personnes se présente.

2. Élection de l'animateur de l'assemblée, du secrétaire et du gardien du temps

Kim animera la rencontre et Arlène prendra les notes et James gardera le temps.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'acceptation de l'ordre du jour est proposé par James et secondé par Jacinthe avec l'ajout du budget participatif au point 8.2.

4. Thème : Parc-école à Saint-Robert

Julie Brûlé présente le « power-point » qui explique la nature d'un parc-école et les étapes de la mise en place du projet.

En résumé, la mise en place d'un parc-école dans la cour de L'Aquarelle est un processus difficile à cause des nombreux acteurs de différents horizons qui n'ont pas tous les mêmes préoccupations face au projet. Certains ciblent davantage l'urgence de fournir aux enfants et aux adultes un espace vert et un lien de rencontre. D'autres s'inquiètent de la sécurité par rapport aux autobus, au déneigement et à la nécessité de garder des espaces de stationnements. Toutes ces visions du projet devront être débattues et converger vers le mieux-être et la sécurité des enfants pour se réaliser un jour.

5. Adoption du procès-verbal du 14 février 2017

Arlène propose l'adoption James seconde.

6. Suivi du procès-verbal du 14 février 2017

(voir. 7.1.) Arlène soulève que le projet des incroyables comestibles-trottoir à grignoter est inscrit dans la définition du comité d'aménagement durable « lente intégration d'une culture de jardinage

par les arbres.

(voir 8.2) Une vidéo de 5 minutes a été déposée le 1 mars dans le cadre de Riki 2046, ainsi que des plans d'aménagement de certaines parties du territoire de Saint-Robert par Isabelle Ruest et un texte par Claire Dubé. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

(8.4) Le 5 à 7 h en lien avec le transport collectif aura lieu au 130 rue Saint-Germain au Bonum sandwich.

7. Rapport des comités

7.1 Comité du jardin

Comme Raphaël a exprimé l'intérêt de continuer son mandat au jardin, le comité attend son retour pour reprendre ses activités. Il devrait être ici au mois d'avril. Toute demande peut être transmise par courriel au jardinsicisaintrobert@gmail.com. Il reste peu de place libre et on peut n'y avoir qu'un terrain par adresse civique.

7.2 Comité Parc Lepage

Un contrat a été octroyé à Francis Lagacé afin d'élaborer un plan d'aménagement. Il y aura une consultation en mai et en juin pour formuler des idées pour le parc. Plusieurs associations, organismes ou école sont invités à exprimer leurs idées.

7.3 Comité aménagement durable

Ce comité continue les démarches pour finaliser un dépliant sur les arbres adaptés à des espaces restreints et exposés à des conditions difficiles. Le but étant d'encourager les résidentes et résidents de planter des arbres ou arbustes en devanture de leur maison. Aussi des démarches ont été faites pour avoir une lumière pour piéton au coin de Rouleau et Saint Jean-Baptiste. Le comité regardera bientôt où se situent des terrains de la Ville dans le quartier pour demander de planter des arbres ou autres verdure selon l'espace.

7.4 Comité Web-communications

La distribution de circulaire est difficile quand la température est trop froide et les rues sont glacées. D'autres stratégies de publicité devront être pensées pour rejoindre les gens du quartier. Il a été mentionné d'envoyer des posters à afficher par le biais de la liste des commerces et organismes, par exemple. De contacter Laurence Gallant à CJBR. Aussi, la liste du jardin a été ajoutée à la liste d'Ici Saint-Robert.

7.5 Comité réseautage

Il est suggéré de faire un envoi via la liste des commerces et organismes. Dans un premier envoi, nous pourrions présenter l'assemblée et demander d'afficher la publicité de nos thèmes à chaque mois. Aussi, il serait bon de relancer pour s'assurer que l'information a bien été affichée. Il faudra que le comité WEB-communications contacte Ginette du comité réseautage pour mettre la liste à jour.

7.6 Fondements (Quorum)

Il est demandé de changer président-e par la présidence et invité-es par personnes invitées. Il est proposé par Claire d'accepter la proposition sur le quorum avec ces deux corrections. Secondée par Jacynthe. (Version corrigée en annexe et sur le site web)

8. Divers

8.1 Fêtes du 75e

La prochaine activité dans le cadre des fêtes du 75e sera une cabane à sucre le 9 avril 2017 au parc Beauséjour.

Aussi, des jeunes enquêteurs du primaire feront des entretiens auprès de personnes âgées et/ou seront à la recherche de photos et d'objets qui témoignent de l'histoire du quartier.

8.2 Budget participatif

Nous attendons encore le formulaire pour présenter les projets et l'information concernant la procédure encadrant la démarche du choix des projets.

9. Thèmes et date de la prochaine assemblée

Nous avons ressorti plusieurs thèmes qui pourraient être abordés :

- Consultation du Parc Lepage
- Politique de la famille et des aînés
- Zonage
- Marketing

10. Levée de l'assemblée

Prochaine rencontre le 11 avril 2017

Annexe 1

Le quorum

Une assemblée citoyenne de quartier n'a pas d'obligation légale comme peut en avoir un organisme à but non lucratif (OBNL) nous ne sommes pas régie par la loi sur les compagnies du Québec. Cependant, ça ne veut pas dire que l'assemblée se donne le droit de prendre des décisions qui pourraient influencer la vie du quartier à partir de l'avis et du consentement de quelques personnes. Même si l'assemblée a un pouvoir limité il est de bon conseil de s'entendre sur quelques règles qui peuvent nous faciliter le vivre-ensemble.

Dès le début de l'assemblée, la présidence doit s'assurer du quorum pour pouvoir procéder à l'assemblée telle que proposée dans l'ordre du jour. Le quorum doit être maintenu tout au long de l'assemblée. On peut s'accorder un temps d'attente au cas où on croit qu'il y aura des retardataires.

Pour prendre une **décision** pouvant avoir un impact relatif sur la vie du quartier nous devons avoir un minimum de 7 résidents ou résidentes présentes à l'assemblée pour discuter du sujet. Si la discussion porte sur un projet piloté par un comité, 2 membres des 7 personnes présentes devraient provenir de ce comité. En deçà de ce nombre on évite de prendre des décisions et on reporte le point à une prochaine assemblée. Nous pouvons tout de même poursuivre les discussions sur tout autres points de domaine informatif ou transformer l'assemblée en un atelier de travail.

Si à cette rencontre nous avons des personnes invitées nous pouvons décider ensemble s'il est pertinent ou pas de remettre la présentation. En tout temps, nous gardons en mémoire que la recherche d'un consensus est notre façon privilégiée d'arriver à une décision.

«Le **quorum** est un terme juridique désignant le nombre minimum de membres d'un corps délibératif nécessaire pour que la décision qui est débattue puisse être validée. Le **quorum** varie selon les types d'organes délibératifs.»^{19 nov. 2013}

1. [Quorum \(définition\) - Droit-Finances](#)

droit-finances.commentcamarche.net/faq/23957-quorum-definition

Accepté à l'unanimité par l'assemblée le 14 mars 2017.